



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté interdisant la circulation sur la VC n°6
dite chemin du quartier du Bois et fixant un itinéraire de déviation
N° A078-2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de réfection du pont du quartier du Bois, la société SOGEA d'Anglet, demande d'interdire la circulation de tout véhicule à partir du lundi 31 juillet 2023 jusqu'au vendredi 08 septembre 2023.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur la VC n°6 dite chemin du quartier du Bois sera interdite au niveau du pont **à partir du lundi 31 juillet 2023 jusqu'au vendredi 08 septembre 2023 inclus** afin d'effectuer les travaux de réfection dudit pont du quartier du Bois.

Un itinéraire de déviation sera mis en place par le Chemin du quartier du Bois puis par le chemin de Bellevue de la commune d'Urt puis la RD936 dite route de Bardos.

Article 2 : L'entreprise SOGEA représentée par Mr Jean-Marc ZUBIZARRETA, 1 Avenue Marcel Dassault 64600 ANGLET, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis :

- la société SOGEA d'Anglet.
- la société COLAS de Lahonce (pour les enrobés).
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous.
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren.
- Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques.
- Madame le Maire d'Urt.
- Madame la Responsable des services postaux.
- Les services d'urgence : SAMU 64A et les Pompiers.

BRISCOUS le 25 Juillet 2023

Le 1^{er} Adjoint au Maire, par suppléance
Patrick ELIZAGOYEN

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>

